



**United Nations
Environment
Programme**

EP



UNEP/BUR/47/2
15 October 1995

Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles

Rabat, 9-10 novembre 1995

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

1. Lors de la consultation intervenue entre les membres du Bureau à l'occasion de la Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, juin 1995), il a été convenu d'accepter l'offre du Maroc d'accueillir la présente réunion du Bureau à Rabat (Maroc).
2. En consultation avec le pays hôte et les membres du Bureau, la réunion a été fixée à Rabat les 9 et 10 novembre 1995.
3. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte le jeudi 9 novembre 1995 à 10 heures, à l'hôtel Tour Hassan, Rabat, par le président du Bureau, S.E. M. Nourdine BENOMAR ALAMI, ministre de l'Environnement du Maroc.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat en consultation avec le président et les membres du Bureau, a été distribué sous la cote UNEP/BUR/47/1 et annoté dans le présent document.

La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour proposé.

Un service d'interprétation anglais-français sera assuré à toutes les séances.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les activités menées depuis la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995)

6. Le Coordonnateur du PAM procédera à une présentation générale du document UNEP/BUR/47/3 "Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes - juillet- octobre 1995".

Il est prévu que la réunion formulera des observations sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des activités au cours de cette période et qu'elle en prendra note.

Point 4 de l'ordre du jour: Mise en oeuvre des décisions de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995) et de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Barcelone (Barcelone, 9-10 juin 1995)

7. La réunion sera saisie du document UNEP/BUR/47/3 contenant le rapport du Coordonnateur assorti de recommandations sur diverses questions spécifiques émanant des réunions des Parties contractantes.
8. La réunion sera invitée à examiner ces recommandations et à se prononcer en conséquence.

Point 5 de l'ordre du jour: Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne (Barcelone, 27-28 novembre 1995)

9. Le Coordonnateur présentera la section correspondante du document UNEP/BUR/47/3 sur ce point de l'ordre du jour. Il est prévu que la réunion examinera cette question et se prononcera en conséquence.

Point 6 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

10. Le Secrétariat est d'avis que la prochaine réunion du Bureau devrait avoir lieu au début 1996 (février - mars) en vue d'examiner les progrès accomplis et la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, ainsi que les préparatifs de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, France, juin 1996) et la première réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD).
11. Le Bureau devra décider des dates et lieu de sa prochaine réunion.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

12. La réunion abordera toute autre question qui pourra être soulevée au cours des débats.

Point 8 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

13. Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

14. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président le vendredi 10 février 1995 à 13 heures.

Séances de travail: 09.30 - 12.30
14.30 - 18.00

Pauses café: 11.00 h.
16.00 h.